



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAR

**PREFECTURE**

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des élections et de la réglementation générale

**ARRETE en date du 17 AVR. 2019**  
**modifiant l'arrêté du 22 janvier 2019**  
**portant nomination des membres de la commission de contrôle**  
**Commune de MOISSAC-BELLEVUE**

Le préfet du Var,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle de la commune de Moissac-Bellevue,

Vu la proposition reçue le 15 mars 2019 du maire de la commune de Moissac-Bellevue,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'article 1 de l'arrêté sus-visé est modifié comme suit :

**AU LIEU DE** :

Monsieur Henri LOUBEYRE	Délégué de l'administration
-------------------------	-----------------------------

**LIRE** :

Madame Christiane LOUBEYRE	Déléguée de l'administration
----------------------------	------------------------------

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Moissac-Bellevue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toulon, le 17 AVR. 2019  
Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet  
Directeur de cabinet,

Emmanuel CAYRON